







PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DE MONTPELLIER

2011 - 2014

Janvier 2012

date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

Vu la circulaire n° 5318/SG de M. le Premier Ministre en

Vu le code des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2335-2.

Vu la décision du Comité Technique Interministériel pour les restructurations de la Défense en date du 12 janvier 2012.

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Montpellier en date du 6 février 2012.

Vu la délibération du conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en date du 29 février 2012.

Il est convenu de conclure un Plan Local de Redynamisation à la suite de la décision de la fermeture par l'Etat des sites militaires de l'Ecole d'Application de l'Infanterie et de l'Ecole Militaire Supérieure d'Administration et de Management en 2011.

Liste des signataires

Entre:

L'Etat, représenté par Monsieur Baland, Préfet de l'Hérault et Préfet de Région

Et:

La Ville de Montpellier, représentée par Madame Mandroux, Maire.

Et:

La Communauté d'Agglomération de Montpellier, représentée par Monsieur Moure, Président.

Visas

Vu le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité Nationale,

PREAMBULE

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), une reforme de la carte militaire a été engagée. A Montpellier, la réforme touche deux sites de formation des armées qui ont fermé leurs portes à l'été 2010 :

- l'Ecole d'application de l'infanterie (EAI), qui assurait chaque année la formation de plus de I 500 cadres d'active et de réserve, officiers et sous-officiers, destinés à servir dans les régiments d'infanterie.
- l'Ecole militaire supérieure d'administration et de management (EMSAM), créée en 2001. Elle était l'héritière des écoles du Commissariat de l'Armée de Terre, de l'Ecole Supérieure de l'Intendance et de l'Ecole Militaire d'Administration, implantée à Montpellier depuis 1946;

De par leur situation en secteur urbain dense, la qualité des entités patrimoniales et paysagères concernées et le nombre d'emplois menacés, ces départs représentent pour la Ville et l'Agglomération de Montpellier de forts enjeux urbains et économiques.

La région montpelliéraine accuse un taux de chômage supérieur de 2 points à la moyenne nationale et les pertes

liées au départ des armées aggraveront la situation, toutes choses égales par ailleurs.

La perte de population n'aura elle qu'un impact limité puisque la ville accueille près de 3000 nouveaux résidants chaque année. Un apport de population qui, conjugué à une volonté politique forte initiée dès les années 70, a fait de Montpellier la 8ème ville de France.

La municipalité et l'Agglomération se sont continuellement adaptées à la pression démographique et de nouveaux quartiers sont sortis de terre en cohérence avec les différentes lignes de tramway. Après le quartier Antigone, la métamorphose est, en particulier, visible au sud-est de la ville, le long des rives du Lez et des voies menant à la mer, avec comme symbole phare la nouvelle mairie qui ouvrira ses portes en 2011.

Mais la ville réserve également une large part de ses aménagements au renouvellement urbain : du site de l'actuel Hôtel de Ville à celui de la Restanque en passant par le quartier du Nouveau Saint Roch près de la gare, la ville cherche en densifiant son centre à contenir l'étalement urbain.

Dans ce contexte, le départ des écoles militaires constitue une perte économique importante puisque son empreinte économique est évaluée à 1656 emplois et 92 millions Si ces départs constituent une épreuve, ils apparaissent également comme une opportunité de développement, en offrant la possibilité de réemployer des sites urbains, stratégiques peu ouverts sur la Ville bien que situés à proximité du centre historique.

L'Etat a choisi d'implanter sur le site de l'EMSAM un internat d'excellence destiné à accueillir depuis la rentrée de septembre 2010 des élèves ne disposant pas d'un contexte favorable à la poursuite d'études.

S'agissant de l'EAI, la Ville, consciente de l'importance stratégique d'un tel site non seulement par son échelle mais aussi par sa localisation entend en faire le support d'un projet urbain majeur. Soucieuse d'éviter, sur un site unique tant par sa situation que par sa composition, un aménagement banalisé au risque de "manquer" un programme original et exceptionnel, la Ville a souhaité lancer un "appel à idées", ouvert très largement à des

équipes pluridisciplinaires et innovantes. En effet, le processus de l'"appel à idées" est de nature à faire émerger des programmes très diversifiés, que la Ville entend par la suite articuler au sein d'un projet d'ensemble.

3

I. GOUVERNANCE DU PROJET

Périmètre

Le périmètre d'application du PLR est celui des communes de l'agglomération de Montpellier.

Durée

Le PLR prend effet à compter de la date de sa signature pour une période de 3 ans durant laquelle les actions doivent être engagées juridiquement et comptablement. Ce contrat est éventuellement prorogé de 2 ans maximum, par avenant.

Contributions financières

Le PLR, conclu à hauteur de 3 878 000€, s'accompagne d'un soutien de l'Etat de I 500 000€ de crédits FRED et FNADT. Ces fonds s'ajoutent aux crédits de droit commun relevant des différents dispositifs de l'Etat.

Les collectivités territoriales signataires consolident les engagements de l'Etat par un concours financier complémentaire permettant d'accompagner et de réussir les objectifs fixés. Le montant de ces contributions est défini dans le plan de financement joint.

Des dotations supplémentaires des fonds européens sont également mobilisables dans le cadre du présent PLR selon leurs critères d'éligibilité.

Le financement des projets proposés dans le cadre du PLR peut aussi faire appel à la participation du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon après délibération de son assemblée.

Affichage des financements :

Les bénéficiaires des financements du PLR doivent s'engager à mentionner les participations financières de l'Etat et des collectivités sur tout support de communication, notamment dans leurs rapports avec les médias, par apposition du logo de l'Etat et de celui des collectivités.

Pendant toute la durée d'une opération financée par le PLR, les bénéficiaires s'engagent, à ce titre, notamment, à apposer sur les lieux de l'opération un panneau mentionnant, de façon visible, l'indication au public des concours financiers reçus ainsi que les logos des financeurs.

Par ailleurs, les bénéficiaires s'engagent à y apposer à cette occasion une plaque, mentionnant notamment la participation de l'Etat et celle des collectivités.

Validation des dossiers

Chaque projet fait l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures d'instruction et de programmation habituelles liées aux types de financement mobilisables.

Modalités de la Gouvernance

Le pilotage, le suivi et l'évaluation des mesures prévues au présent PLR est assuré par un comité de pilotage et de suivi présidé par le préfet de l'Hérault.

Ce comité se réunit au moins une fois par an.

Il est composé des membres suivants ou de leur représentant :

- le préfet de l'Hérault
- le maire de Montpellier
- le président de l'agglomération de Montpellier
- un représentant de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
- le délégué interrégional aux restructurations de la défense pour la région Languedoc-Roussillon
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon
- le directeur départemental des territoires et de la mer

Le comité de pilotage et de suivi peut s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin. Le secrétariat du comité est assuré par la préfecture de l'Hérault.

A chaque réunion du comité, un point de situation précis de l'avancement des dossiers engagés et du niveau de réalisation des engagements est dressé. Le comité décide des orientations, définit et s'assure des conditions de comptage des emplois créés par les actions du contrat.

Au cours de sa mise en œuvre, le plan peut faire l'objet d'adaptations au vu des bilans d'exécution du programme d'actions soumis au comité de pilotage pour validation. Dans ce cadre, le comité de pilotage examine une fois par an l'état de la consommation des crédits à partir des données fournies par PRESAGE, procède à une évaluation des actions du PLR et, si nécessaire, à des réaffectations.

Mise en œuvre opérationnelle

Un comité technique de mise en œuvre opérationnelle assure l'animation opérationnelle et le suivi global du dispositif. Il veille à la coordination des actions, en lien avec les maîtres d'ouvrage désignés sur chaque fiche action.

Il valide également l'attribution des aides directes aux entreprises, prévues aux actions n°7 et n°9.

Il se réunit en principe à échéance trimestrielle.

Ce comité technique est présidé par le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault.

Il est composé des membres suivants :

- le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ou son représentant
- un représentant de la ville de Montpellier
- un représentant de l'agglomération de Montpellier
- le délégué interrégional aux restructurations de la défense pour la région Languedoc-Roussillon
- un représentant de la préfecture de l'Hérault
- un représentant de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon.

Evaluation

Une évaluation de la mise en œuvre du présent PLR est effectuée une fois par an par le comité de pilotage, en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation suivants :

- nombre d'emplois créés,
- nombre d'entreprises implantées sur les secteurs aidés (VEAS, Garosud extension, ZUS)
- nombre de personnes en insertion embauchées dans le cadre du PLR (clauses sociales, chantiers

d'insertion)

- nombre d'actions collectives mises en œuvre
- état des engagements de dépenses

(d'autres indicateurs peuvent être définis).

L'évaluation annuelle est l'occasion d'éventuelles propositions d'ajustements des objectifs et des moyens du PLR.

5

4

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.1 Contexte socio-économique de l'Agglomération

Montpellier bénéficie de plusieurs atouts qui font d'elle une métropole attractive et dynamique.

A - Une économie dynamique

I. Une croissance démographique importante et une population jeune et qualifiée

Le rythme de croissance de la population est deux fois plus élevé que la moyenne régionale, elle-même parmi les plus élevées de France. L'agglomération accueille en effet 1200 nouveaux arrivants par an soit un taux d'évolution moyen annuel de +1,5% depuis 1999.

Les nouveaux arrivants représentent pour une part importante une population de jeunes actifs, diplômés. En 2005, l'aire urbaine de Montpellier est composée de la population la plus jeune comparée aux autres aires urbaines de la région : 56 % des résidants ont moins de 40 ans et 18 % ont 60 ans et plus.

Avec plus de 60 000 étudiants, Montpellier est en effet une ville étudiante qui regroupe un grand nombre de facultés et d'établissements d'enseignement supérieur. La proximité

avec les centres universitaires et la structure de qualification dans les entreprises favorisent une concentration de population au niveau d'étude élevé.

Le nombre de personnes diplômées et surtout le niveau de qualification est en augmentation : 33,2 % sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 20,4 % au niveau régional.

Cette croissance démographique, la répartition et la qualification de la population constituent un moteur pour l'économie locale.

2. Un pôle d'emploi attractif caractérisé par une économie à dominante métropolitaine et présentielle

En 2006, l'agglomération de Montpellier compte 186 200 emplois. Depuis 1999, l'emploi a évolué de façon particulièrement dynamique : + 3 %, soit 5 000 emplois supplémentaires par an. Dans les agglomérations comparables, la hausse de l'emploi a été de moindre amplitude (+ 2 % par an). Ce sont dans les métiers de la culture et des loisirs, du bâtiment et des prestations intellectuelles (architectes, ingénieurs) que le rythme de progression de l'emploi a été la plus marquée. Ces métiers, ainsi que ceux de santé et de d'action sociale, d'éducation et de formation, de conception et de recherche sont mieux représentés dans l'agglomération montpelliéraine.

La composante rayonnement métropolitain

L'agglomération de Montpellier compte 39 500 emplois de cadres, soit 21 % de l'ensemble des emplois, contre 19 % dans les agglomérations comparables. Ce sont principalement dans les fonctions de conception et de recherche (79 %), de culture et de loisirs (51 %), d'éducation de formation (47 %) que les cadres sont plus représentés.

Par ailleurs, l'Agglomération de Montpellier constitue le 5ème site français pour la recherche scientifique publique et regroupe sur son territoire les principaux organismes de recherche nationaux : CEMAGREF, CIRAD, CIRAD, CNRS, IFREMER, INRA, INSERM, IRD...

Les filières économiques cibles de l'Agglomération sont la santé, les technologies de l'information et de la communication, l'environnement, l'eau et l'agronomie.

Les technologies de l'information et de la communication	I.000 entreprises (croissance annuelle de 7.5%), I0.000 emplois (un des premiers bassins d'emploi TIC en France)				
La santé	3ème région française pour la densité de la recherche publique, 4ème CHU de France, 120 laboratoires publics 2.000 chercheurs, 10.000 étudiants 24.000 emplois				
L'environnement	Une spécialisation dans les énergies renouvelables et la chimie verte. Le				

	pôle de compétitivité DERBI dédié aux énergies renouvelables, l'institut Charles Gerhardt et le pôle de chimie de Balard			
L'eau	La filière eau 600 chercheurs soit 1/3 du potentiel français et 400 entreprises, pôle de compétitivité à vocation mondiale Eau			
L'agronomie	2.500 chercheurs regroupés au sein d'Agropolis, pôle de compétitivité Qalimed			

Elles constituent les domaines d'excellence de l'agglomération et ont un positionnement national relayé par les sept pôles de compétitivité présents sur le territoire.

La composante économie présentielle

Montpellier, avec son formidable taux de croissance démographique depuis 40 ans, a développé ce segment constitué des services marchands (commerce, artisanat, loisirs, soins des personnes) et publics (éducation, santé, administration) : soit une économie avec plus d'emplois que de capital mais des emplois à rémunérations dans l'ensemble moyennes ou faibles.

On peut également noter que 72% de l'ensemble des emplois sont issus de la sphère présentielle contre 68% dans les agglomérations comparables

3. Une forte dynamique dans la création d'entreprises

La région Languedoc-Roussillon, et plus particulièrement le bassin d'emploi de Montpellier, possède une dynamique de créations d'établissements remarquable. Le nombre d'entreprises créées en 2006 représente 14,6 % des entreprises existantes pour la région contre 12,1 % pour l'ensemble des autres régions, hors lle-de-France.

B - Une situation économique complexe

La situation économique reste à nuancer au regard du taux de chômage du bassin d'emploi de Montpellier, d'un taux de survie des entreprises peu élevé et d'un niveau global de revenu en retrait par rapport aux autres régions.

I. Taux d'emploi et analyse des niveaux de revenus

Le rapport entre les emplois et la population totale est égal à 35 % dans l'aire urbaine de Montpellier à comparer au chiffre de 39 % au niveau national, soit un taux d'intégration dans le marché du travail plutôt faible.

La proportion des ménages non imposés à l'impôt sur le revenu est importante - près de la moitié du total - et leur revenu net imposable a peu progressé pendant la décennie 1990-2000, moins que l'inflation ; il est légèrement inférieur à la moyenne correspondante pour les ménages hors Île-de-France.

2. Un fort taux de chômage pour la région et l'agglomération

Malgré d'importantes créations d'emplois, l'agglomération de Montpellier enregistre un taux de chômage dépassant les 10 %.

Le chômage de longue durée y est élevé, 7% de plus que la moyenne régionale, et la proportion des demandeurs d'emploi considérés comme non qualifiés est supérieure à la moyenne régionale alors que leur niveau de formation est globalement plus élevé

3. Des structures d'entreprises volatiles

Le fort dynamisme dans la création d'entreprises est également atténué par un taux de survie peu élevé en raison notamment de la taille des entreprises. La région Languedoc-Roussillon présente l'un des plus faibles taux de survie à 5 ans : 48,5% contre 55,6% en moyenne nationale.

Toutefois, les outils de développement économiques mis en place par l'Agglomération soutiennent activement la

pérennité des entreprises. En effet, 88 % des entreprises accompagnées par le Bic de Montpellier Agglomération ont franchi le cap de leur troisième anniversaire et 75 % celui de leur cinquième.

Sources: INSEE, OREF, CPER 2010-2013

Analyse des Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces du territoire

Atouts

Démographie : Une forte croissance démographique

Economie : Une économie forte et un développement économique technopolitain soutenu s'appuyant sur des dispositifs dédiés (pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises technologiques, parc d'activités) reconnus

Economie : Un important rayonnement métropolitain (emplois relevant des fonctions métropolitaines)

Innovation et enseignement supérieur : Fort potentiel de recherche, notamment public, plan Campus

Transport et accessibilité : Des zones d'activités bien reliées au réseau de transports, un réseau de tramway très développé par comparaison aux agglomérations équivalentes

Urbanisme : Une stratégie foncière et immobilière au service des pôles d'activités

Habitat : Une politique ambitieuse en matière d'habitat

Cohésion sociale : Des politiques publiques complémentaires et structurantes (ANRU, CUCS, ZFU, charte d'insertion, aide à la création et implantation d'entreprises,...)

Faiblesses

Economie : Un développement des richesses, de l'emploi, des revenus qui doit faire face à un développement démographique exceptionnel et une dynamique de métropolisation

Economie : Peu d'emplois et d'activités relevant des retombées industrielles

Economie / social : Un taux d'intégration dans le marché du travail plutôt faible

Social : Un taux de chômage élevé, particulièrement dans les ZUS

Habitat : Des besoins en matière d'habitat encore considérables malgré les efforts produits

Opportunités

Economie : Une dynamique existante autour des actions mises en œuvre par la technopole

Innovation et enseignement supérieur : développement du tissu montpelliérain de la recherche et des universités dans le cadre du programme « Investissements d'Avenir »

Transport, accessibilité, développement durable : Une volonté politique de privilégier les modes de déplacements alternatifs à la voiture et de renforcer l'intermodalité

Cohésion sociale : Des dispositifs pluriannuels en cours (ANRU, CUCS, ZFU, clauses d'insertion,...) afin de renforcer la dynamique de cohésion sociale et de réduction des inégalités territoriales

Menaces

Social : Manque de solvabilité des ménages et des entreprises au regard de la croissance démographique et ses conséquences en matière de rareté et de coût du foncier

Environnement : Pression sur la préservation et la mise en valeur des espaces verts et naturels

Cohésion sociale : Renforcement des inégalités sociales et territoriales

2.2 Identification des stratégies locales de développement

A - Stratégies de développement économique de l'Agglomération de Montpellier

Depuis plus de 20 ans, l'Agglomération de Montpellier a basé le cœur de son développement économique autour du concept de technopole entendu comme un projet global de développement urbain alliant entreprenariat, culture, sport, universités... Ce choix a permis un développement ciblé économique soutenu. novateur et l'accompagnement l'innovation de et la création d'entreprises.

La stratégie économique de l'agglomération s'appuie sur quatre orientations majeures :

- La création d'infrastructures économiques performantes,
- L'innovation des services proposés aux entrepreneurs,
- Le développement de l'emploi,
- La promotion du territoire et de son économie.

I. La création d'infrastructures économiques performantes

L'Agglomération compte 18 parcs d'activités, représentant 2 400 entreprises et 27 000 emplois.

L'Agglomération de Montpellier dispose également d'une gamme complète d'immobiliers d'entreprises. L'offre regroupe 2 pépinières (Cap Alpha et Cap Omega), 3 hôtels d'entreprises (Hôtel d'Entreprises du Millénaire, Cap Delta et Cap Gamma), 2 ateliers relais (Montpellier et Prades-le-Lez) et 2 villages d'entreprises artisanales et de services - VEAS - (Montpellier et Cournonsec).

Par ailleurs, deux nouveaux programmes seront mis en service en 2011 : le Mibi, qui accueillera en 2011 les entreprises à vocation internationale et Cap Sigma qui complètera l'offre à destination des entreprises des sciences du vivant dans le Biopôle.

Enfin, inauguré en 1987, Cap Alpha héberge depuis 23 ans de jeunes entreprises innovantes, spécialisées dans les technologies de la santé et de l'environnement. En 2011, les travaux de requalification de Cap Alpha en pépinière « green tech » s'achèveront.

2. L'innovation dans les services proposés aux entrepreneurs

L'objectif est d'accompagner le développement des entreprises et de l'emploi.

2.1 Accompagnement à la création d'entreprises innovantes

Depuis 1987 plus de 445 entreprises ont été accompagnées dans le cadre du BIC (Business Innovation Center) Cap Alpha - Cap Omega de Montpellier Agglomération. Au total, 3 700 emplois ont été créés par les entreprises du BIC et le taux de survie à 3 ans des entreprises accompagnées est supérieur à 80 % (contre 65,5 % en moyenne nationale).

2.2 Le partenariat avec la recherche et les pôles d'excellence

Montpellier Agglomération soutient les activités de recherche et structure le développement de projets industriels en s'appuyant sur les 7 pôles de compétitivité de son territoire : Eurobiomed (santé), Q@LI-MEDiterranée (agronomie), Derbi (énergies renouvelables), Gestion des risques et Trimatec (technologies innovantes issues du nucléaire), Eau et Optitech (photonique).

2.3 Le développement des entreprises, à travers les Pack Croissance PME, Pack Emploi et Pack Soft Landing

Pour favoriser la croissance, le recrutement et l'internationalisation des entreprises de l'agglomération, Montpellier Agglomération a fait le choix de compléter sa stratégie d'appui aux entreprises à travers la construction d'offres de services. Trois packs sont proposés aux entreprises : le Pack Croissance (favoriser la croissance des

PME), le Pack Emploi (lever les freins liés au recrutement dans les PME) et le Pack Soft landings (accompagner l'implantation d'entreprises étrangères sur le territoire montpelliérain).

2.4 Le développement international, clé de la compétitivité des entreprises

Plusieurs accords de coopération économique ont été développés pour favoriser le développement international des entreprises du territoire et permettre l'implantation de sociétés étrangères. Ces accords ciblent la Chine (Shanghai, EUPIC), les Etats-Unis (CCIT New jersey) et le Québec (Innopole de Sherbrooke).

3. Le développement de l'emploi

3.1 La Cyber Base

Depuis 2001, la Cyber Base met gratuitement à la disposition des chercheurs d'emploi une salle de travail et des outils informatiques pour les aider à trouver un emploi ou à créer leur propre entreprise.

3.2 La MLJAM

Montpellier Agglomération soutient la Mission Locale des Jeunes de l'Agglomération de Montpellier (MLJAM).

La MLJAM accueille, accompagne et oriente les jeunes de 16 à moins de 26 ans issus du système scolaire et sans emploi afin de les aider à s'insérer socialement et professionnellement.

3.3 L'insertion et la ligne 3 du tramway

Pour répondre aux besoins des entreprises et proposer des emplois aux personnes en difficulté d'insertion, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a intégré une clause sociale au marché de construction de la 3ème ligne du tramway.

Une équipe Emploi-Tramway interinstitutionnelle et pilotée par Montpellier Agglomération a été créée pour aider les entreprises à mettre en œuvre cette clause sociale. Cette équipe est chargée de recueillir les offres d'emplois des entreprises, de sélectionner les candidats et de les suivre après le recrutement.

3.4 Le soutien aux structures d'accompagnement économique

Montpellier Agglomération participe au financement des associations œuvrant de façon opérationnelle dans le domaine de la création d'entreprises, de l'insertion et de l'emploi.

4. La promotion du territoire et de son économie

La promotion du territoire et de ses entreprises est au cœur de la stratégie du développement économique de l'Agglomération de Montpellier. Celle-ci s'exprime notamment à travers la réalisation d'une lettre économique publiée tous les deux mois à 30 000 exemplaires.

Par ailleurs, Montpellier Agglomération participe à plusieurs salons professionnels nationaux et internationaux et organise plusieurs réunions et missions d'affaires

B - Stratégies de développement économique régionales

I. Les axes de développement du CPER 2007-2013

Un diagnostic à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon qui fait écho aux grands enjeux socio-économique identifiés précédemment pour l'agglomération montpelliéraine

Un patrimoine historique et naturel exceptionnel Une mauvaise articulation entre le potentiel en R&D et l'économie de l'innovation : Une formidable croissance démographique Un véritable pôle de matière grise	La Recherche est surtout publique et la part de chercheurs dans le domaine privé 25 % contre 58 % au niveau national reste faible. Dépense régionale des entreprises dans la R&D 30% seulement contre 66 % en moyenne nationale.			
Un territoire de flux ouvert sur le monde	Une économie en renouvellement et trop peu structurée : Un secteur tertiaire			
Une économie sociale et solidaire en plein essor	omniprésent trop centré sur les services à la personne et des entreprises encore peu structurées			
Un cadre touristique par essence	Un paradoxe entre forte croissance d'emplois et taux de chômage élevé			

2. Les perspectives développées

- Assurer un développement territorial cohérent : « L'aire de Montpellier est devenue la clef de voûte d'un urbanisme régional atypique ». Ce modèle urbain languedocien fait écho au nouveau type territorial propice au développement économique tertiaire (type Silicon Valley).

- Mettre en œuvre un développement cohérent et durable, à travers une densification des centres-villes, l'utilisation du réseau de villes pour créer un nouvel urbanisme autour de polarités et engager un processus de métropolisation Lunel-Montpellier-Sète.
- Donner la priorité à la cohésion sociale en raison d'une composition sociodémographique déséquilibrée : croissance dans le même temps d'emplois métropolitains hautement qualifiés et d'emplois de service à la personne des populations aux deux extrémités des échelles de salaire.
- Soutenir les territoires en difficulté tels que les zones rurales, les zones de reconversions industrielles (Alès et Béziers), les zones littorales (activités de pêche et maritime à moderniser), et les quartiers en difficulté des agglomérations.
- Favoriser l'accès au logement pour tous :
 - un taux de logements sociaux de 10,4 % contre 16 à 17 % en moyenne nationale,
 - une demande en logements étudiants et en logements destinés aux personnes âgées croissante.
- Lutter contre la forte pression foncière en centre-ville mais aussi en zone périurbaine immédiate. Dans ce contexte, les grands enjeux d'aménagement :
 - valoriser le capital humain,

- soutenir les entreprises du Languedoc Roussillon,
- garantir un aménagement équilibré du territoire,
- assurer le renouvellement de l'offre de transports par l'intermodalité et développer les réseaux de télécommunications,
- renforcer la cohésion sociale.
- 3. Le Schéma Régional de Développement Economique - Stratégie économique régionale de valorisation et d'intégration des ressources

Définition de 3 objectifs économiques précis à atteindre à l'horizon 2015 :

- atteindre un PIB par habitant équivalent à la moyenne européenne (retard de 12 points par rapport à cette moyenne en 2002);
- atteindre un taux de chômage équivalent à la moyenne européenne (13,1 % contre 9 % en Europe en 2002);

- atteindre un taux d'investissement des entreprises en pourcentage du PIB équivalent à la moyenne européenne, dans la mesure où les entreprises régionales assument moins de 1,5% des investissements réalisés en France.

La Région compte notamment :

- favoriser la culture d'entreprise, afin de susciter des vocations de créateur d'entreprise ;
- accorder la priorité absolue à la création et à la transmission d'entreprise ;
- être partenaire actif des entreprises en développement ;
- soutenir les efforts de pérennité des entreprises ;
- être le garant des solidarités économiques ;
- se doter d'une ingénierie financière performante.

3. AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES DE REDYNAMISATION ECONOMIQUE

Le plan local de redynamisation de Montpellier a pour objectif de favoriser la création d'activité économique et d'emploi en compensation aux pertes économiques liées au départ des deux écoles militaires.

Le PLR de Montpellier intègre particulièrement les dimensions suivantes :

- développement de l'économie locale et de ses PME,
- effet levier sur les politiques publiques locales,
- aide aux publics sensibles, jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de longue durée et personnes des quartiers prioritaires.

Le plan local de redynamisation a été construit pour être particulièrement intégré aux politiques locales menées par la ville de Montpellier et par l'Agglomération de Montpellier.

La Ville et l'agglomération de Montpellier sont engagées dans une stratégie de développement préconisant en particulier le réinvestissement urbain à proximité des axes de transport public, et un développement économique fort en termes d'innovation et de développement durable.

Les enjeux identifiés ne relèvent cependant pas tous du présent Plan Local de Redynamisation. En effet, des politiques publiques européennes, nationales, régionales ou locales (ANRU, ZFU, CUCS, FEDER...) intègrent déjà ces enjeux. Le Plan Local de Redynamisation s'inscrit en complémentarité avec ces politiques publiques dans le cadre d'un projet intégré de territoire. Ainsi le thème de l'employabilité des personnes issues des quartiers en difficulté et de leur "inclusion sociale" est largement développé dans l'appel à projets "développement urbain — Axe III Mesure 4" au titre du Programme Opérationnel "Compétitivité régionale et emploi 2007-2013" bénéficiant d'une participation du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Afin de développer une nouvelle offre économique et de relier la revitalisation des quartiers les plus en difficulté à la dynamique de développement de l'agglomération, et donc de contribuer à la réduction des disparités intra urbaines, la Ville et l'Agglomération souhaitent accentuer leur intervention commune autour de 4 axes forts :

- Proposer une programmation urbaine innovante et créatrice d'emplois pour la reconversion des sites de l'EAI et de l'EMSAM,
- Développer des infrastructures économiques performantes,

- Accroitre l'attractivité et la compétitivité du territoire,
- Favoriser l'insertion des publics prioritaires.

AXE I PROPOSER UNE PROGRAMMATION URBAINE INNOVANTE POUR LA RECONVERSION DES SITES DE L'EAI ET DE L'EMSAM

La Ville de Montpellier, consciente de l'importance stratégique de tels sites, par leur échelle et par leur localisation, entend en faire le support d'un projet urbain et économique ambitieux.

C'est pourquoi, en vue de la définition d'un programme d'aménagement, le choix s'est porté :

- pour l'EAI, sur le lancement d'un "appel à idées" ouvert très largement à des équipes pluridisciplinaires et innovantes ayant pour objectif de contribuer, sur un site unique tant par sa situation que par sa composition, à l'émergence de programmes originaux et novateurs.
- sur l'EMSAM, par l'engagement d'études de programmation visant à la création d'une véritable « cité de la jeunesse », en lien notamment avec le projet Campus.

A la suite de la définition d'un programme d'aménagement issue des conclusions de l'appel à idées, la Ville de Montpellier s'engagera sur un dispositif permettant, en concertation avec la population d'arrêter le projet de restructuration de l'Ecole d'Infanterie. Les résultats du concours participeront à la définition des conditions de cession des terrains conformément aux extraits des conseils des ministres diffusés par le gouvernement et en particulier celui du 13 octobre 2008 qui a acté que dans les zones couvertes par un plan local de redynamisation, les conditions de cession pourront être aménagées en fonction de son projet d'aménagement et de sa situation économique.

Cet axe stratégique est décliné en 2 mesures de redynamisation du territoire :

- Mesure I : lancement d'un appel à idées sur le site de l'EAI
- Mesure 2 : réalisation d'études patrimoniale de programmation urbaine sur le site de l'EMSAM

AXE 2 DEVELOPPER DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES PERFORMANTES

Le Plan Local de Redynamisation permettra de développer ces infrastructures à travers la réalisation d'un immobilier dédié aux entreprises de la filière éco-construction et par l'aménagement d'une zone d'activité. Les marchés d'aménagement de cette zone d'activité disposeront de clauses sociales.

Cet axe stratégique est décliné en 3 mesures de redynamisation du territoire

- Mesure N°3 : Schéma directeur de VEAS et positionnement du nouveau VEAS
- Mesure N°4 : Réalisation d'un VEAS dédié à la filière éco-construction
- Mesure N°5 : Développer l'offre foncière à destination des entreprises – Mise en place de clauses sociales

AXE 3 ACCROITRE L'ATTRACTIVITE ET LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

L'action économique de la Communauté d'Agglomération de Montpellier vise à soutenir la croissance des entreprises sur son territoire, notamment en termes d'investissements et de création d'emplois. Pour cela, l'appui aux filières économiques stratégiques constitue un enjeu de premier plan.

Dans le cadre du PLR, l'Agglomération de Montpellier mettra en œuvre des actions de développement de la filière éco-construction. Cette action s'inscrit également en lien avec le lancement d'un VEAS dédiée aux entreprises de l'éco-construction.

Parallèlement, l'Agglomération s'est engagée dans une politique d'attractivité, visant à favoriser l'implantation sur son territoire d'entreprises exogènes.

La création d'un fonds de soutien au développement permettra aux sociétés souhaitant s'implanter localement d'engager des plans de croissance.

Cet axe stratégique est décliné en 2 mesures de redynamisation du territoire :

- Mesure N°6 : Développer la filière écoconstruction
- Mesure N°7: Fonds dédié au développement des entreprises sur le territoire de l'Agglomération

AXE 4 FAVORISER L'INSERTION DES PUBLICS PRIORITAIRES

Malgré un dynamisme économique soutenu, la ville de Montpellier et son agglomération connaissent un taux de chômage particulièrement important dans les zones urbaines sensibles. Or, l'accès ou le retour à l'emploi est le premier facteur d'insertion sociale. La Ville et l'Agglomération de Montpellier développent ou soutiennent des actions visant l'insertion professionnelle par l'emploi salarié ou la création d'activité.

Le PLR permettra de développer de nouvelles actions en faveur de l'insertion professionnelle par la mise en place de chantiers d'insertion destinés à « remettre le pieds à l'étrier » ou qualifier des personnes éloignées de l'emploi et développer le commerce de proximité dans les quartiers sensibles qui créeront des emploi et du lien social, participant ainsi à l'inclusion sociale des habitants.

Cet axe stratégique est décliné en 2 mesures de redynamisation du territoire :

- Mesure N° 8: Soutien à la mise en œuvre de chantiers d'insertion
- Mesure N°9: Mise en œuvre d'un dispositif de soutien du tissu commercial en Zone Urbaine Sensible

4. FICHES ACTIONS

Axe n°I AMMATIO

PROPOSER UNE PROGRAMMATION INNOVANTE POUR LA RECOMPOSITION DES SITES DE L'EAI ET L'EMSAM

Mesure N°I

Lancement d'un appel à idées sur le site de l'EAI

ACTION ELIGIBLE AU FRED

Action réalisée

<u>Description de l'opération</u> : Appel à idées pour le réaménagement du site de l'EAI

Contexte de l'opération :

Le départ des écoles militaires constitue une perte économique importante mais aussi une opportunité de réaménager un site peu ouvert sur la Ville bien que situé à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau du centre-historique.

La Ville de Montpellier consciente de l'importance stratégique d'un tel site, non seulement par son échelle mais aussi par sa localisation, entend en faire le support d'un projet urbain et économique lancement d'un « appel à idées » ouvert très largement à des équipes pluridisciplinaires et innovantes ayant ainsi pour objectif de

contribuer, sur un site unique tant par sa situation que par sa composition, à l'émergence d'un programme original et exceptionnel

Peut répondre toute équipe intéressée par la programmation urbaine et le devenir d'un site urbain stratégique, toute structure, groupement ou personne à même d'apporter une réponse de par son professionnalisme ou son engagement personnel et associatif : urbanistes, économistes, architectes, ingénieurs, paysagistes, designers, communicants, sociologues, promoteurs, artistes, etc...; les associations et les étudiants peuvent notamment y participer.

Objectifs poursuivis:

Le lancement de cet « appel à idées » a pour objectif de contribuer, sur un site unique tant par sa situation que par sa composition, à l'émergence d'un programme original et exceptionnel. Le maître mot de cet appel à idées est « innovation » non seulement en termes de créativité urbaine et architecturale mais également en termes de combinaisons programmatiques activités/logements/services/loisirs.

Calendrier de réalisation (phasage) : 2010

Maître d'ouvrage : Ville de Montpellier

21 |

Coût total (prévisionnel) : 200K€

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs) :

- Etat via le FRED : 100K€ (50%)
- Collectivités locales : 100K€ (50%)

<u>Evaluation - effets attendus</u>: nombre de participants, qualité des propositions effectuées,

Axe n° l

PROPOSER UNE PROGRAMMATION INNOVANTE POUR LA RECOMPOSITION DES SITES DE L'EAI ET L'EMSAM

Mesure N°2a

Réalisation d'une étude patrimoniale sur le site de l'EMSAM

ACTION ELIGIBLE AU FRED

Action réalisée

<u>Description de l'opération</u>: Conduite d'une étude patrimoniale visant à évaluer la programmation architecturale et urbaine la mieux adaptée au site des casernes de Lauwe et de Tastavin. L'étude ayant été lancée avant que ne soit décidée la création du lycée d'excellence, seule la première phase des études, engagée avant cette annonce, a été réalisée et est donc éligible au PLR.

<u>Contexte de l'opération</u>: En articulation avec l'étude urbaine globale des sites militaires et de sites en renouvellement urbains voisins, l'étude porte sur les éléments suivants :

- Connaissance approfondie des édifices des la caserne de Lauwe et Tastavin (analyse historique et patrimoniale, état sanitaire et expertise technique du bâtiment).
- Faisabilité au vu du programme de reconversion des

casernes.

<u>Objectifs poursuivis</u>: Respect et valorisation d'un site de qualité patrimoniale en conciliation avec les normes de vie et d'accueil du public actuelles.

Calendrier de réalisation (phasage) : 2010

Maître d'ouvrage : Ville de Montpellier

Coût total (prévisionnel) : 20 335€

<u>Tableau de financement</u> (nature des crédits et cofinanceurs) :

Etat via le FRED : 10 167€ (50%)
Ville de Montpellier : 10 168€ (50%)

<u>Evaluation - effets attendus</u>: Apporter les éléments d'informations nécessaires afin de veiller à ce que la programmation architecturale et urbaine de reconversion du site respecte et valorise le cadre patrimonial des bâtiments des anciennes casernes.

23

Axe n°I

PROPOSER UNE PROGRAMMATION INNOVANTE POUR LA RECOMPOSITION DES SITES DE L'EAI ET L'EMSAM

Mesure N°2b

Réalisation d'une étude de programmation urbaine sur le site de l'EMSAM

ACTION ELIGIBLE AU FRED

<u>Description de l'opération</u>: Conduite d'une étude préalable afin de définir les facteurs pour une insertion urbaine réussie du site de l'EMSAM transformé en lycée d'excellence.

<u>Contexte de l'opération</u>: La reconversion du site militaire de l'EMSAM doit permettre d'ouvrir ces sites sur leur environnement urbain afin d'offrir une meilleure insertion urbaine et paysagère dans la ville:

- La perméabilité de ces sites dont les emprises sont très prégnantes à l'échelle du tissu de faubourgs dans lequel ils s'insèrent doit être améliorée par la création de liaisons douces côté Lauwe et d'un parc public côté Tastavin.
- L'accès à un espace de mémoire (cachots de la Gestapo) situé à l'arrière du bâtiment de la caserne de Lauwe doit être rendu public.
- Le réaménagement de la rue du 81° Régiment, en

particulier au niveau de ses carrefours afin de prendre en compte les besoins liés aux nouveaux usages du site.

Objectifs poursuivis:

- Conduire une analyse urbaine du site de l'EMSAM.
- Définition des aménagements suivants :
 - * Création d'un cheminement le long du Chambéry.
- * Requalification de l'avenue du 81° Régiment avec faisabilité.
- Rédaction de prescriptions au niveau des limites séparatives entre parc et la caserne Tastavin (internat du lycée d'excellence).
- Réflexion sur l'ensemble des limites séparatives de la caserne Tastavin, Lauwe et terrains de sports.

Calendrier de réalisation (phasage): 2010

Maître d'ouvrage : Ville de Montpellier

Coût total (prévisionnel) : 7 176€

<u>Tableau de financement</u> (nature des crédits et cofinanceurs) :

Etat via le FRED : 3 588€ (50%)
 Ville de Montpellier : 3 588€ (50%)

Evaluation - effets attendus:

 Définir les aménagements sur l'espace public favorisant l'insertion urbaine du lycée d'excellence. 24

 Apporter des éléments de faisabilité technique des aménagements à prévoir.

Axe n°2 Developper des infrastructures performantes

Mesure N°3

Schéma directeur des VEAS

ACTION ELIGIBLE AU FRED

<u>Description de l'opération</u>: Réalisation d'un schéma directeur sur l'Agglomération de Villages d'Entreprises Artisanales et de Services (VEAS) et positionnement d'un VEAS dédié à la filière éco-construction.

<u>Contexte de l'opération</u>: Montpellier Agglomération s'est fixé comme objectif le développement équilibré de son territoire, notamment en favorisant la création d'emplois de proximité afin de limiter les déplacements domicile/travail. La constitution d'une offre foncière et immobilière adaptée est l'un des outils de développement du tissu économique.

Après la réalisation d'un premier village d'entreprise sur le parc d'activité Parc 2000 au nord de la ville de Montpellier puis d'un second à l'ouest de l'Agglomération sur la commune de Cournonsec, le principe de la réalisation d'un troisième village a été décidé.

Conçu pour accueillir des petites entreprises notamment dans le domaine de l'éco-construction, le Village d'Entreprises Artisanales et de Services sera réalisé en partenariat avec la Chambre des Métiers.

Les VEAS proposent aux entreprises deux types de locaux : des bureaux ou des ateliers avec bureau.

Objectifs poursuivis:

Cette étude permettra de réaliser un schéma de développement de l'offre VEAS sur le territoire de l'Agglomération mais également d'affiner le positionnement du nouveau VEAS.

Calendrier de réalisation : 2012

Maître d'ouvrage : Montpellier Agglomération

Coût total : 50 K€

<u>Tableau de financement</u> (nature des crédits et cofinanceurs) :

Etat via le FRED : 25 K€ (50%)

Montpellier Agglomération : 25 K€ (50%)

<u>Evaluation - effets attendus</u>: Schéma directeur des VEAS réalisé.

26

4

Axe n°2 Developper des infrastructures performantes

Mesure N°4

Réalisation d'un VEAS dédié à la filière écoconstruction

ACTION ELIGIBLE AU FNADT

<u>Description de l'opération :</u> Réalisation d'un Village d'Entreprises Artisanales et de Services dédié à la filière écoconstruction

Contexte de l'opération :

Montpellier Agglomération s'est fixé comme objectif le développement équilibré de son territoire, notamment en favorisant la création d'emplois de proximité afin de limiter les déplacements domicile/travail. La constitution d'une offre foncière et immobilière adaptée est l'un des outils de développement du tissu économique.

Après la réalisation d'un premier village d'entreprise sur le parc d'activité Parc 2000 au nord de la ville de Montpellier puis d'un second à l'ouest de l'Agglomération sur la commune de Cournonsec, le principe de la réalisation d'un troisième village a été décidé, afin de répondre à la demande

sur un secteur où l'offre foncière et immobilière est très faible.

Conçu pour accueillir des petites entreprises dans le domaine de l'éco-construction, le Village d'Entreprises Artisanales et de Services sera réalisé en partenariat avec la Chambre des Métiers.

Les VEAS proposent aux entreprises deux types de locaux : des bureaux ou des ateliers avec bureau.

Cette action est en lien avec le développement et l'animation de cette filière dans la mesure 6.

Objectifs poursuivis:

Le VEAS constitue une réponse immobilière locative favorisant les activités artisanales dédiées à l'écoconstruction dans son ensemble.

Ce bâtiment sera également un outil adapté à la promotion et valorisation de la filière éco-construction.

Calendrier de réalisation (phasage): 2013-2014

Maître d'ouvrage : Montpellier Agglomération

<u>Coût total</u> (prévisionnel à confirmer suite aux études de programmation) :

- Dépenses subventionnables (Acquisition, aménagement du VEAS) : 3 080 K€
- Recettes (estimation des loyers encaissés) : I 980 K€
- Assiette subventionnable (déficit d'opération) : I 100 K€

<u>Tableau de financement prévisionnel, chiffres devant faire l'objet de confirmation :</u> (nature des crédits et cofinanceurs)

- Etat via le FNADT : 440 K€ (40 %)
- Europe via le FEDER (à confirmer) : 220 K€ (20 %)
- Montpellier Agglomération : 440 K€ (40 %)

Evaluation - effets attendus:

- Indicateur d'efficacité : taux d'occupation du VEAS : 40 % an I, 60% an 2, 80 % an 3.
- Indicateur d'efficience pour le suivi de l'opération :
 - O Nombre d'emplois au sein de VEAS
 - Nombre d'entreprises implantées dans le VEAS

28

Axe n°2

DEVELOPPER DES INFRASTRUCTURES PERFORMANTES

Mesure N°5

Développer l'offre foncière à destination des entreprises – Mise en place de clauses sociales

ACTION ELIGIBLE AU FRED

<u>Description de l'opération</u>: Acquisition de foncier et aménagement du parc d'activité Garosud extension

Contexte de l'opération :

Le parc d'activité Garosud extension est situé au sud-ouest de la ville de Montpellier à la sortie d'autoroute Montpellier Ouest.

Garosud extension cible l'accueil d'entreprises industrielles, artisanales et de négoce professionnel et de logistique urbaine.

Il représente une surface cessible de 8 hectares. Cette opération se veut être un modèle environnemental en adéquation avec la démarche volontariste de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en matière de développement durable.

Par ailleurs, dans le cadre du PLR, les marchés d'aménagement du parc d'activité Garosud extension comporteront des clauses sociales qui représenteront entre 7 et 10 % des heures travaillées. Au vu de la nature des travaux et de leur volume, les objectifs poursuivis seront compris entre 6 et 9 personnes en insertion dont au moins 60% seront en emploi sur une durée supérieure ou égale à 6 mois et ou en formation qualifiante en Contrat de Professionnalisation à l'issu des travaux.

Objectifs poursuivis:

- Offrir des opportunités foncières aux PME de l'Agglomération,
- Accueillir des activités artisanales, industrielles créatrices d'emploi,
- Concevoir un aménagement qui favorise des PME/PMI dans le respect de l'environnement,
- mettre en place des clauses sociales dans les marchés de travaux.

<u>Calendrier de réalisation</u> (phasage) : 2012 – 2015 (Tranche 2 et tranche 3).

Maître d'ouvrage : Montpellier Agglomération

Coût total (prévisionnel):

- Dépenses subventionnables (Acquisitions, études, aménagement de la zone) : 9 077 K€

9

- Recettes (cessions foncières) : 7 662 K€
- Assiette subventionnable (déficit d'opération) : I 415 K€

<u>Tableau de financement</u> (nature des crédits et cofinanceurs) :

- Etat via le FRED : 429 K€ (30,3%) portant sur les dépenses d'aménagement sur un montant défini à partir du déficit prévisionnel de l'opération
- Montpellier Agglomération : 986 K€ (69,7%)

Evaluation - effets attendus:

- nombre d'entreprises implantées : objectif de 15 entreprises.
- emplois implantés sur la zone : objectif de 350 emplois.
- suivi socio professionnel des personnes en insertion sur 24 mois.

Axe n°3 ACCROITRE L'ATTRACTIVITE ET LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

Mesure N°6

Développer la filière éco-construction

ACTION ELIGIBLE AU FRED

<u>Description de l'opération</u> : Actions de développement de la filière éco-construction.

Contexte de l'opération :

L'éco-construction s'inscrit dans un contexte en forte évolution soutenu par le développement de politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

Important en nombre d'acteurs, de salariés et de chiffre d'affaires, le secteur du bâtiment et des travaux publics tient une place importante dans l'économie de l'Agglomération. La décennie 2010/2020 va voir se développer sur le territoire montpelliérain un nombre important de projets structurants publics et privés.

Entrainé par une économie résidentielle en forte croissance, le secteur de la construction confirme la réalisation de 5 000

logements nouveaux par an sur l'agglomération et d'importants chantiers publics structurants irrigueront l'économie comme le CNM, le déplacement de l'A9, les lignes 3, 4 et 5 de tramway, ainsi que la construction de plusieurs nouvelles gares.

Cette dynamique peut également s'appuyer sur des projets particulièrement novateurs et démonstratifs : le réaménagement du site de l'EAI et le projet Ecocité « de Montpellier à la Mer ».

Dans le cadre de sa politique d'appui aux filières économiques stratégiques, l'Agglomération souhaite mettre en place un plan de développement complet de la filière écoconstruction.

Cette action s'inscrit également en lien avec le lancement d'un VEAS dédiée aux entreprises de l'éco-construction.

Objectifs poursuivis:

Le plan d'action de développement de la filière s'appuiera sur :

- une étude d'opportunité et de définition d'une stratégie de développement de la filière écoconstruction.
- le financement d'un chargé de mission filière dédié,
- le financement d'actions collectives à destination des entreprises de la filière.

Calendrier de réalisation (phasage) : 2011 - 2014

Maître d'ouvrage : Agglomération de Montpellier

Coût total (prévisionnel) : 125 K€

An I: 35 K€ d'études

An 2:20 K€ action collective, 20 K€ communication, 5 K€

pour soutenir une association

An 3: 20 K€ action collective, 20 K€ communication, 5k€

pour soutenir une association

<u>Tableau de financement</u> (nature des crédits et cofinanceurs) :

Etat via le FRED : 62,5 K€ (50%)

Montpellier Agglomération : 62,5 K€ (50%)

Evaluation - effets attendus :

- Promotion de la filière,
- Nombre d'actions collectives mises en place pour les entreprises de la filière : objectif I pour l'année 2 et I pour l'année 3.

32

Axe n°3 ACCROITRE L'ATTRACTIVITE ET LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

Mesure N°7

Fonds dédié au développement des entreprises sur le territoire de l'Agglomération

ACTION ELIGIBLE AU FRED

<u>Description de l'opération</u>: Fonds de soutien pour accompagner le développement des entreprises sur le territoire de l'Agglomération.

Contexte de l'opération :

L'action économique de la Communauté d'Agglomération de Montpellier vise à soutenir la croissance des entreprises sur son territoire, notamment en termes d'investissements et de création d'emplois. Parallèlement, l'Agglomération s'est engagée dans une politique d'attractivité, visant à favoriser l'implantation sur son territoire d'entreprises exogènes.

La création d'un fonds de soutien au développement permettra aux sociétés souhaitant s'implanter localement d'engager des plans de croissance.

Ce fonds sera complémentaire aux dispositifs régionaux et

départementaux existants.

Les projets de développement éligibles devront s'engager sur des plans d'investissements et de création d'emplois. Les critères d'intervention seront concertés avec la Région et le Département et validés par le comité de suivi du PLR. Le plafond d'intervention du fond sera fixé à 10 000 euros par emploi maximum.

Objectifs poursuivis:

- Favoriser l'implantation d'entreprises,
- Favoriser l'investissement des entreprises,
- Favoriser la création d'emplois.

Calendrier de réalisation (phasage) : 2011 - 2014

Maître d'ouvrage : Agglomération de Montpellier

Coût total (prévisionnel) : 210 K€

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs) :

- Etat via le FRED : 105 K€ (50%)
- Montpellier Agglomération : 105 K€ (50%)

Evaluation - effets attendus:

■ Nombre d'entreprises aidées :

Objectif de 3 entreprises

Création d'emplois :

33

Plan Local de Redynamisation de Montpellier

Objectif minimum de création de 21 emplois

35

4

Axe n°4 FAVORISER L'INSERTION DES PUBLICS PRIORITAIRES

Mesure N° 8

Soutien à la mise en œuvre de chantiers d'insertion

ACTION ELIGIBLE AU FNADT

<u>Description de l'opération</u>: Favoriser le développement de chantiers d'insertion visant à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi durable.

<u>Contexte de l'opération</u> : Deux types de chantiers peuvent être mis en place :

- Chantiers de réhabilitation et valorisation du patrimoine (bâti ou non) mettant en œuvre des matériaux et technique de l'éco-construction.
- Chantiers métiers du tertiaire et de la communication appliqués notamment à la promotion et au développement de la filière éco-construction.

Les chantiers d'insertion et le recours aux clauses sociales représentent une réelle opportunité de collaboration entre le monde économique et les acteurs locaux de l'insertion professionnelle, au bénéfice de l'emploi et du développement local. Leur mise en œuvre permet d'offrir à de nombreuses personnes un parcours d'insertion, mais aussi de retrouver un emploi durable ou d'entamer une formation qualifiante.

A l'échelle des quartiers relevant de la Politique de la Ville, l'accès à l'emploi durable constitue un des enjeux majeurs repéré tant au niveau du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (et des projets territoriaux de cohésion sociale) que des conventions relatives aux Projets de Rénovation Urbaine contractualisés avec l'ANRU.

Parmi les différents outils mobilisables, les chantiers d'insertion constituent une étape essentielle afin de permettre à des publics, dont prioritairement les jeunes, de s'inscrire dans des parcours d'insertion professionnelle durable.

La mobilisation de supports techniques d'intervention, notamment autour de la réhabilitation et la valorisation du patrimoine (bâti ou non) ainsi que de l'éco-construction constitue un enjeu important en termes d'acquisition de compétences liées à des secteurs d'activité en tension au niveau de l'emploi ; de même qu'en matière de valorisation et d'appropriation du cadre de vie.

Le développement de chantiers d'insertion doit donc s'envisager en lien avec des opérations d'aménagement, tant sur le périmètre des quartiers concernés que sur d'autres

Objectifs poursuivis:

Développer des actions d'insertion professionnelle, de type chantier d'insertion, permettant :

- d'amener les personnes à une plus grande autonomie.
- De permettre l'acquisition de savoirs, savoirs-faire et savoirs-être nécessaires pour occuper un emploi.
- De favoriser l'accès à un premier niveau de qualification en valorisant les compétences acquises.
- De créer des passerelles vers l'emploi ou la formation professionnelle.

Proposer des supports d'intervention techniques permettant la mobilisation et l'acquisition de compétences liés à des métiers en tension.

Calendrier de réalisation (phasage) : 2012-2013-2014

<u>Maître d'ouvrage</u>: Associations spécialisées sur appel à projet restreint

<u>Coût total</u> (prévisionnel): Au regard du partenariat Ville-Agglo, le financement du PLR sera étalé sur deux chantiers annuels pendant 3 ans. Chaque année, seront retenus pour le financement PLR un chantier en partenariat Ville-Agglo et portant sur des orientations bâtiment, aménagements paysagers, éco construction de l'ordre de 350 k€/an, et un chantier Agglo portant sur les métiers du tertiaire ou autres de l'ordre de 270 k€/an, soit un coût total prévisionnel de I 860 k€.

<u>Tableau de financement</u> (nature des crédits et cofinanceurs) :

- Etat, Département, Fonds Européens : I 380 K€
- Collectivités territoriales : Ville de Montpellier (150 K€), Agglomération de Montpellier (90 K€)
- FNADT: 240 K€.

Pour les dépenses FNADT sont privilégiées et les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement couvrant des charges de personnel ou des prestations externes, d'encadrement technique et de coordination technique nécessaires à la réalisation des ouvrages.

36

<u>Evaluation - effets attendus :</u>

- Porter le nombre de chantiers cumulés Ville, Agglo, de 3 à 4 et accroître le nombre de participants aux chantiers d'insertion d'environ 24 personnes par an, soit environ 96 personnes par an sur 3 ans.
- Indicateurs de suivi et d'objectifs
 - nombre de chantiers d'insertion par an : 4
 - nombre de contrats aidés par an : 96
 - nombre de personnels encadrants :
 - . encadrement technique par chantier d' I ETP max.
 - . coordination technique par chantier de 0,5 ETP max.
 - . accompagnement socioprofessionnel de l'ordre de 0,75 ETP.
 - public cible : la moitié au moins des participants aux chantiers cofinancés par le Fnadt seront des jeunes de moins de 26 ans, éligibles aux contrats uniques d'insertion, de préférence issus des ZUS.
 - objectifs de sortie pour le public des chantiers cofinancés Fnadt :
 - . 30% minimum de sorties en accès à l'emploi durable, CDI, CDD d'au moins 6 mois, création d'entreprise.
 - . 30% minimum de sorties Intérim, CDD de moins de 6 mois, ou CIE.
 - . 20% minimum de sorties pré-qualifiantes ou qualifiante, ou vers une autre structure de l'IAE.

38

41

Axe n°4 FAVORISER L'INSERTION DES PUBLICS PRIORITAIRES

Mesure N°9

Mise en œuvre d'un dispositif de soutien du tissu commercial en Zone Urbaine Sensible

ACTION ELIGIBLE AU FRED

<u>Description de l'opération</u>: Favoriser le développement du tissu commercial par l'implantation de nouveaux commerces ou le renforcement des commerces existants en Zone Urbaine Sensible.

Contexte de l'opération :

La proximité revêt, pour les habitants implantés dans leur quartier, une importance particulière en termes de sociabilité. Le commerce de proximité favorise l'expression de relations interpersonnelles et nourrit le sentiment d'intégration dans la vie de quartier. Elle contribue à la convivialité et au renforcement du lien social, au climat social et à la qualité résidentielle du quartier,

L'implantation de nouveaux commerces de proximité et le renforcement des commerces existants dans les zone urbaine sensible concourent à développer l'emploi des

résidants des quartiers des ZUS et garantissent un accès commercial à couts admissibles à certaines personnes ou ménages ayant un accès réduit aux moyens de transport ou aux équipements périphériques tout en augmentant le sentiment de sécurité dans le quartier.

Il est également admis que l'absence de choix dans la nature des activités présentes (sur-représentation des commerces à bas prix ou des activités de service, par exemple) ainsi qu'un taux de vacances élevé constituent des freins à la fréquentation commerciale.

Or, l'implantation de nouveaux commerces pâtit essentiellement de deux phénomènes : le prix des pas de porte ou du foncier commercial et l'insuffisance du nombre de candidats à la reprise des commerces et la longévité de leur activité.

Si sur ce dernier point des actions existent dans le sens de la formation des commerçants et du soutien à leur gestion financière par la chambre des Métiers, le soutien direct au preneur à bail est un dispositif spécifique de nature à inciter de nouvelles implantations.

Pourtant, il est reconnu que les trois premières années d'une implantation commerciale sont décisives pour consolider l'activité développée. Ainsi, pour faciliter ces implantations ou les renforcer en cas de transfert dans un bâtiment neuf, un dispositif d'allègement des frais fixes par le

remboursement dégressif durant 3 ans d'une partie du loyer est de nature à soutenir les commerçants et favoriser leur ancrage sur le territoire de la ZUS.

Objectifs poursuivis:

Soutenir et favoriser l'implantation d'une offre commerciale diversifiée de proximité en ZUS sous la condition qu'elle vise à recréer des conditions de centralité commerciale (par exemple regroupement des commerçants autour d'un commerce "locomotive" avec des aménagements adaptés pour le stationnement et l'accessibilité piétonne) ou qu'elle facilite la reprise et le renforcement de l'offre existante.

Ainsi, dans la limite d'un plafond annuel de loyer de 150€/m² et conformément au décret du 30 décembre 2009 et sa circulaire d'application du 14 janvier 2010 :

- Pour la création ou la reprise d'entreprise, prise en charge d'une part du loyer limitée à 50% la 1^{ère} année, 35% la deuxième année et 20% la troisième année.
- Pour une entreprise déjà existante, prise en charge d'une part du loyer limitée à 30% la 1ère année, 30% la deuxième année et 20% la troisième année.

Cette mesure s'applique pour un ou plusieurs commerces rassemblant une superficie maximale de 600 m².

Calendrier de réalisation (phasage) : 2012-2013-2014

Maître d'ouvrage : Preneur à bail

Coût total (prévisionnel) : 270 K€

<u>Tableau de financement</u> (nature des crédits et cofinanceurs) :

Etat via le FRED : 85 K€ (31%)
 Preneur à bail : 185 K€ (69%)

Evaluation - effets attendus :

- Nombre, nature et situation des commerces nouvellement implantés (objectif : 4 nouvelles implantations).
- Diversité des commerces présents par rapport aux autres quartiers résidentiels.

9

4. TABLEAU DE SYNTHESE

Description de l'action	N°	Coût total	Ville de Montpellier	Montpellier Agglomération	PLR (FRED- FNADT)	Autres (FEDER, preneurs à bail,)			
Axe I- Proposer une programmation innovante pour la recomposition des sites de l'EAI et l'EMSAM									
Lancement d'un appel à idées sur le site de l'EAI	-	200 000€	100 000€		100 000€				
Etude patrimoniale et de programmation urbaine sur le site de l'EMSAM	2	28 000€	14 000€		14 000€				
Axe 2 - Developper des infrastructures performantes									
Schéma directeur de VEAS et positionnement du nouveau VEAS	3	50 000€		25 000€	25 000€				
Réalisation d'un VEAS dédié à la filière éco- construction	4	1 100 000€		440 000€	440 000€	220 000€			
Développer l'offre foncière à destination des entreprises – Mise en place de clauses sociales	5	I 415 000€		986 000€	429 000€				
Axe 3 - ACCROITRE L'ATTRACTIVITE ET LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE									
Développer la filière éco-construction	6	125 000€		63 000€	62 000€				
Fonds dédié au développement des entreprises sur le territoire de l'Agglomération	7	210 000€		105 000€	105 000€				
Axe 3 - FAVORISER L'INSERTION DES PUBLICS PRIORITAIRES									
Soutien à la mise en œuvre de chantiers d'insertion	8	I 860 000€	150 000€	90 000€	240 000€	I 380 000€			
Mise en œuvre d'un dispositif de soutien du tissu commercial en Zone Urbaine Sensible	9	270 000€			85 000€	185 000€			
TOTAL DE TOUTES LES ACTIONS		5 258 000€	264 000€	I 709 000€	I 500 000€	I 785 000€			
(%) Part du financement		100%	5%	32,5%	28,5%	34%			

Fait à Montpellier, le

en 5 exemplaires originaux.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier

représenté par son Président

La Ville de Montpellier représentée par son Maire

1 4

Jean-Pierre MOURRE

Hélène MANDROUX

L'Etat

représenté par le Préfet de Région Languedoc Roussillon, Préfet de l'Hérault

Claude BALAND